

ROY, Christian, p.c.s., *Histoire de l'Assomption 1967*. Édité par la Commission des fêtes du 250<sup>e</sup>, 26 x 17 mm., 540 p.

Jean-Jacques Lefebvre

Volume 21, Number 3, décembre 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302700ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302700ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lefebvre, J.-J. (1967). Review of [ROY, Christian, p.c.s., *Histoire de l'Assomption 1967*. Édité par la Commission des fêtes du 250<sup>e</sup>, 26 x 17 mm., 540 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 21(3), 492–493.  
<https://doi.org/10.7202/302700ar>

Roy, Christian, p.c.s., *Histoire de l'Assomption 1967*. Edité par la Commission des fêtes du 250<sup>e</sup>, 26 x 17 mm., 540 pages.

A l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de la ville de l'Assomption, une monographie fort intéressante en a été écrite par Me Christian Roy, protonotaire de Joliette. C'est M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste en chef du palais de justice de Montréal, qui a présenté l'ouvrage lors du lancement. Nous reproduisons, pour le bénéfice de nos lecteurs, quelques extraits de l'allocution de M. Lefebvre.

“Ce fut une joie de trouver en M. Roy, non seulement un auteur maître en sa matière, mais un écrivain remarquable. Les chapitres de son œuvre sont bien divisés. L'historien a le regard toujours présent sur l'histoire générale du pays, la pensée tournée vers ce qui se passait chez le voisin.

“La piété de M. Roy envers nos aïeux se respire à chaque page, comme son admiration, sans borne, pour *ceux qui firent notre pays* dans des conditions d'une incroyable rigueur, comme l'imagination même se refuserait à le voir. Ils sont là tous ceux qu'il a évoqués, M. Le Sueur, le prêtre défricheur, les Goulet, les Morisseau, le Père Gour, le meunier, les Archambault, les Beaudry, dont Pierre Beaudry le riche, aux douze cents arpents — qui en a autant aujourd'hui? — les Beaudoin, les Lesage, les Payet, les Tellier-Lafortune, les Delpé-Parizeau, les Coiteux, les Chaput, les premiers capitaines de la paroisse, Pierre-René Vaillant, Blaise Juillet, André Marcil — venu de mon petit pays de Laprairie —, Pierre Ritchot, Joseph Lemire-Marsolais, tué à Québec dans les campagnes de l'été 1759, le maître de forge,

François Jobin, et les meuniers Simon-Delorme, et les frères Gibaut, le premier notaire Daguilhe, un tenant de l'esprit philosophique du temps, Chatellain Derigny, le premier médecin résidant, J.-B. Neveu, le premier maître d'école, Christophe Janson-Lapalme, le tailhandier, et cette liste fort sommaire n'en représente pas le centième.

“Les nombreux graphiques de Me Christian Roy rendent infiniment clairs pour le lecteur grand-public les divisions et subdivisions de nos anciennes seigneuries en paroisses nouvelles. Là où il révèle une maîtrise incomparable, à mon goût, c'est dans ce qu'il appelle modestement les *Documents*, cités en la seconde partie, et où il reprend, une à une, l'histoire particulière des pionniers de l'Assomption, les titres de leurs propriétés, et qui plus est, le raccord avec les actuels possesseurs de ces immeubles. Rien n'est plus difficile que de passer du présent cadastre, datant d'un siècle et quart, aux anciens terriers seigneuriaux. Les tables de raccords n'existent nulle part, c'est une reconstitution de dossiers en chaque cas. Cela est tellement difficile, et une expérience administrative de près de quarante années me l'enseigne, que les praticiens les plus consommés dans l'art de la recherche des titres s'arrêtent généralement à la constitution du cadastre provincial des années 1840-1860.

“M. Christian Roy a accepté ce défi et il montre, comme du doigt sur un plan, que les premières concessions de terre sont aujourd'hui de tel ou tel propriétaire ou occupant des mêmes biens-fonciers. Il fait, de même, dans un autre chapitre, sur de vieilles maisons, encore debout, à l'Assomption, que l'on a appelées, selon une belle image, nos Archives de pierre.

“M. Roy me permettra toutefois deux réserves, d'abord de n'avoir pas renvoyé en marge, ou à la fin des chapitres, les références aux faits toujours puisés aux sources les plus sûres, qu'il met ici dans le corps du texte à la mode des mémoires judiciaires. Et aussi d'avoir abrégé, à la première syllabe de leur patronyme, les noms des notaires instrumentaires comme Daguilhe et Faribault, dont il cite les actes.”

JEAN-JACQUES LEFEBVRE